



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

**TAXE SUR LA VALEUR
AJOUTEE - TVA**

A PERIODE D'IMPOSITION

Période :

B IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

N° registre de commerce :		N° IFU :	
Nom ou raison sociale :			
Profession ou activité :		Code activité :	
Adresse du siège :		Secteur :	
N° et rue		Section :	
		Lot :	
		Parcelle :	
Adresse des établissements secondaires :			
Adresse du domicile :		BP :	
		Quartier :	
N° et rue		Secteur	
		Section :	
		Lot :	
		Parcelle :	

C CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL HORS TVA

N°	Nature des opérations	Montant
C.1 Opérations taxables		
a. Opérations courantes		
01	Ventes, prestations de services, travaux immobiliers, etc.	
02	Livraisons à soi-même (LASM)	
03	Cessions d'immobilisations	
04	Opérations taxables au taux de 10%	
05	Autres opérations taxables	
b. Marchés, lettres de commande, autres contrats publics et privés (a)		
06	Ventes	
07	Prestations de services	
08	Travaux immobiliers, travaux publics, etc.	
09	Opérations taxables au taux de 10%	
10	Autres opérations taxables	
C.2 Opérations non taxables		
11	Exportations	
12	Autres opérations relevant du commerce extérieur, ventes en suspension de taxe	
13	Autres opérations non taxables	
14	Montant total des opérations (01+02+03+04+05+06+07+08+09+10+11+12+13)	

D TVA BRUTE

N°	Opérations imposables	Base hors taxe	Taux	Montant TVA brute
15	Soumises au taux normal		18%	
16	Soumises au taux réduit (10%)		10%	
17	TVA brute antérieurement omise à reverser			
18	TVA antérieurement déduite à reverser			
19	Montant total de la TVA Brute (15+16+17+18)			

E TVA NETTE

N°		Montant TVA brute
20	TVA déductible de la période (base, % déduction et montant)	
21	Crédit TVA de la période précédente	
22	Crédit TVA demandé en remboursement	
23	Crédit TVA dont le remboursement n'a pas été demandé	
24	TVA sur ventes ou services demeurant impayés (créances définitivement irrécouvrables)	
25	TVA acquittée sur ventes ou services résiliés ou annulés (b)	
26	Autres déductions auxquelles peut prétendre l'entreprise	
27	Crédit TVA non remboursé reportable (préciser la référence du document le cas échéant)	

Montant de la TVA nette à payer [19 – (20+21-22+25+26+27)]

Montant du crédit de TVA à reporter [(20+21-22+25+26+27) - 19]

Montant de la TVA payable par avis de crédit ou par l'Etat

(a) A déclarer conformément à l'état détaillé des avances, acomptes ou décomptes.
(b) Joindre les états détaillés les cas échéants.